

**OBJET :
AMENAGEMENT
DU JARDIN DE
LA MAIRIE –
DEMANDE DE
SUBVENTION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 18.11.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.11.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05 DEC. 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présclilla, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. ROSSICH Thierry donne procuration à M. CABANIE Didier,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2019-257 en date du 28 octobre 2019, il a été approuvé le projet d'aménagement du jardin de la mairie à hauteur de 250 000 € (maitrise d'œuvre comprise).

Suite aux nouvelles mesures gouvernementales dans le cadre du plan « France Relance » pour le soutien des projets sur le territoire, il convient de modifier le plan de financement initial en passant la participation de l'Etat de 30 à 40 %.

Il convient donc de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES		%
Aménagement du Jardin de la Mairie + maîtrise d'œuvre 250 000.00 € H.T.	Région	71 403.00		28.50
	Etat (DSIL)	100 000.00		40.00
	Ville de Castelnaudary	78 597.00		31.50
TOTAL	250 000.00 €	TOTAL	250 000.00	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible dans le cadre du plan France Relance auprès de l'Etat.

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2021, Opération 9001, Hôtel de ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 novembre 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :	04 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	02 DEC. 2020
Par publication le :	05 DEC. 2020
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
	<i>1/5</i>
Nicolas NAYRAL	



Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20201124-DB2020236-DE Reçu le 02/12/2020
--